



DIRECTION DE LIGNE TRANSILIEEN D ET R  
DIRECTION RÉGIONALE PARIS SUD-EST

43/45 PLACE LOUIS ARMAND  
75571 PARIS CEDEX 12  
TÉL : 01 53 33 15 37

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS cedex 06

Paris, le 03 OCT. 2015

Monsieur le Sénateur,

la desserte ferroviaire des gares de Dordives et Ferrières-Fontenay a fait l'objet de multiples échanges au cours des derniers mois, à la suite de l'évolution de la desserte réalisée en décembre 2011 et de l'allongement récent des quais de la gare de Dordives. Par le présent courrier, je souhaite vous informer des évolutions dans la desserte de la ligne R de Transilien qui seront mises en œuvre à compter du 13 décembre 2015.

Avant cela, permettez-moi de revenir sur les évolutions réalisées en 2011. Constatant l'augmentation importante du remplissage de certains trains de la ligne R dans leur parcours le plus proche de Paris, le STIF avait alors demandé à allonger les trains, c'est-à-dire à transformer les « trains courts » en « trains longs » en heure de pointe. Les quais des gares de Dordives et Ferrières-Fontenay étaient cependant trop courts pour accueillir ces trains longs. La réglementation de sécurité SNCF proscrit ces situations où des voitures peuvent s'arrêter hors des quais et des voyageurs risquer d'en tomber : de ce fait il avait été envisagé de supprimer les arrêts à Dordives et Ferrières-Fontenay sur ces trains. Cependant, constatant la forte dégradation que cela aurait représenté pour l'accessibilité ferroviaire du Gâtinais, une dérogation provisoire avait été accordée afin de permettre à certains trains de continuer à s'arrêter dans ces deux gares tant qu'au moins l'une des deux n'aurait pas eu ses quais allongés.

Les quais de Dordives sont désormais longs, en attendant que ceux de Ferrières-Fontenay le soient dans les prochaines années. Dans ces conditions, l'offre ferroviaire dans ces deux gares peut désormais être revue, d'une part parce que la longueur des quais de Dordives n'est plus une limite, d'autre part parce que la dérogation provisoire « tombe ». Nous vous avons présenté une première proposition au printemps dernier. Elle ne contenait que 3 arrêts quotidiens supplémentaires, mal positionnés dans la journée et avait, de ce fait, provoqué votre vive réaction. Nous avons « revu notre copie » et sommes en mesure de vous présenter une offre améliorée.

A compter du 13 décembre prochain, les jours de semaine, 7 trains supplémentaires s'arrêteront en gare de Dordives. De la sorte, cette gare bénéficiera aux heures de pointe d'une desserte équivalente à celle des autres gares de la ligne R : un train par heure de/vers Paris (les gares de Montargis, Souppes Château Landon et Nemours Saint-Pierre bénéficiant, elles, d'un train à la demi-heure). En particulier, trois départs vers Paris seront créés (7h03 – 8h26, 8h18 – 9h41 et 20h18 – 21h41) et quatre retours (14h19 – 15h39, 17h10 – 18h30, 20h19 – 21h39, 23h19 – 0h39). De la même manière, un départ (20h18 – 21h41) et deux retours (14h19 – 15h39 et 20h19 – 21h39) seront créés le week-end. Sachez par ailleurs que nous envisageons d'arrêter des trains supplémentaires, hors heure

de pointe, en gare de Dordives à compter de décembre de 2016 : cela ne nous est pas possible en 2015 compte tenu des délais réduits et nous avons priorisé nos efforts vers les heures de pointe.

En contrepartie, la dérogation qui nous permettait d'arrêter quelques trains longs en gare de Ferrières-Fontenay ne peut désormais plus s'appliquer. Par conséquent, dans le sens Paris – Ferrières-Fontenay, trois trains ne pourront plus s'arrêter (18h08 – 19h34, 19h08 – 20h34, 21h19 – 22h45), même s'ils continueront à s'arrêter à Dordives. La desserte sera en revanche inchangée dans le sens Ferrières-Fontenay <sup>→ Paris</sup> ainsi que le week-end dans les deux sens. Naturellement, dès lors que les quais de la gare de Ferrières-Fontenay auraient été allongés, il deviendrait possible d'y arrêter les trains longs, à l'image de ce que nous faisons à Dordives.

Ces évolutions améliorent l'accessibilité ferroviaire du Gâtinais dans son ensemble même si les contraintes de sécurité nous obligent à dégrader la desserte de la gare de Ferrières-Fontenay tant que les quais n'y auront pas été allongés. La desserte que nous vous proposons est le maximum que nous pouvons faire dans ce délai et dans le respect de la réglementation ferroviaire ; elle tient compte des alertes que vous nous avez faites ces derniers mois. Nous en informerons les voyageurs de ces deux gares en y distribuant les nouveaux horaires et les explications utiles à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma haute considération,

*J'ai informé de vive voix les maires des communes concernées, et je suis personnellement ce dossier. Je me tiens donc à votre entière disposition pour vous apporter des éléments complémentaires.*



**Julien DEHORNOY**  
Directeur Régional Transilien de Paris Sud Est